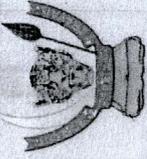


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°021/2025

A LA SOCIETE CONGO ENERGY SA

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la réalisation d'une nouvelle ligne MT de 5,5 KMS à Katonto dans le prolongement de la ligne 15KV alimentant la carrière de Katonto et l'alimentation en BT du village de Walemba, conclu avec la SNEL, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinq millions cent trente-huit mille quarante un, cinquante-six centimes (USD 5 138 041,56) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trente-cinq mille neuf cent soixante-six, vingt-neuf centimes (USD 35 966,29), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 06/02/2025.

Directeur Administratif et Financier

Me. Claude KAYEMBE MBAYI  
Directeur Général

